



COMPTE-RENDU

de la séance du Conseil Municipal du 03/10/2020

L'an deux mille vingt, le trois octobre, à neuf heures trente,

Le Conseil Municipal de la commune de MÂRON, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie de MÂRON sous la présidence de M. Gilbert BLANC, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 29/09/2020

Nombre de conseillers : en exercice : 15 / présents : 13 et 12 / votants : 15

Présents : M. Gilbert BLANC, Mme Carole FRESNEAU, M. Guilhem de TARLÉ, M. Éric FRESNEAU, Mme Corinne BERNARD, M. Jean-Gilles LAFARCINADE, Mme Claire de TARLÉ, M. Aurélien VARVOU, Mme Odile GUINNEPAIN, Mme Nathalie CHERPITEL, M. Daniel PILLET (jusqu'à 11h15), Mme Agnès PERROT, M. Patrick BERNARD.

Excusés : Mme Angélique COCLIN (pouvoir à M. Éric FRESNEAU), Mme Françoise ANNAVAL (pouvoir à Mme Carole FRESNEAU) et M. Daniel PILLET à partir de 11h15 (pouvoir à M. Gilbert BLANC).

Secrétaire de séance : Mme Odile GUINNEPAIN.

M. Gilbert BLANC, le Maire, propose au Conseil Municipal d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : Décision modificative n°1 – budget principal

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

1 - Approbation du compte rendu du 18 juillet 2020

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2 – Avis concernant le parc éolien « Le Grand Chemin » sur Sassierges St Germain

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une enquête publique concernant la demande d'autorisation d'exploiter le parc éolien « Le Grand Chemin » sur la commune de Sassierges St Germain, est actuellement en cours.

La commune de Mâron étant comprise dans un rayon de 6 km du projet, doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, donne un avis défavorable au projet éolien « Le Grand Chemin » sur la Commune de Sassierges Saint Germain.

3 – Recrutement d'un contractuel au service restauration en vue d'un départ à la retraite

Mme Géraldine BLONDEAU, agent au service restauration scolaire, va partir à la retraite en début d'année prochaine. Au vu de la diminution des élèves fréquentant l'école, un nouveau planning de travail est en cours de réflexion pour créer un poste au plus juste de la réalité.

4 – Recrutement d'un agent technique en vue d'un départ à la retraite

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de créer un poste du cadre d'emploi des adjoints techniques à temps complet, pour palier le futur départ à la retraite de M. Dominique HUGUET, agent des services techniques.

5 – Redevance pour occupation du domaine public

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer pour l'année 2020 les tarifs annuels de la redevance pour occupation du domaine public communal due par les opérateurs de télécommunications comme il suit :

Domaine public routier communal :

- 41,66 € par kilomètre et par artère en souterrain (5,800 km x 41,66 € = 241,63 €)
- 55,54 € par kilomètre et par artère en aérien (23,762 km x 55,54 € = 1 319,74 €).

Une réévaluation du kilométrage sera effectuée l'an prochain.

6 - Désignation des délégués à l'Association des communes forestières du Cher et de l'Indre

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, procède à l'élection des délégués à l'Association des communes forestières du Cher et de l'Indre. Sont élus, à l'unanimité :

- Titulaire : M. Jean-Gilles LAFARCINADE
- Suppléant : M. Aurélien VARVOU

7 – Autorisation d'entretenir une parcelle communale

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande pour entretenir et clôturer à titre gracieux, une partie de la parcelle communale A302 située rue de l'Eglise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal trouve délicat de laisser les demandeurs entretenir une parcelle communale qui pourrait leur être retirée dans le futur. Par conséquent, une estimation des frais de bornage et de notaire, va être réalisée, pour une éventuelle proposition de vente aux demandeurs à l'euro symbolique avec les frais à leur charge. Lors d'un prochain conseil, il sera décidé si la commune garde la parcelle ou décide de la leur vendre.

8 – Tarif de location des salles communales

Suite à une demande de location pour des cours de danse, il convient de modifier les tarifs de location des salles communales.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les nouveaux tarifs comme il suit :

Salle associative :

	Habitants de la commune	Hors commune
Cours collectifs de loisirs à but social et non commercial	0 €	10 € la séance, max 2h
½ journée	50 €	70 €
1 jour	90 €	120 €
2 jours	150 €	185 €
Jour supplémentaire	50 €	70 €
Caution dégradation	300 €	300 €
Caution défaut de nettoyage	150 €	150 €

Salle polyvalente :

	Habitants de la commune	Hors commune
½ journée	30 €	40 €
1 jour	50 €	70 €
2 jours	75 €	100 €
Jour supplémentaire	25 €	35 €
Caution dégradation	300 €	300 €
Caution défaut de nettoyage	150 €	150 €

9 – Subventions aux associations

Mme Corinne BERNARD, 4ème Adjointe et Présidente de l'association Coco Country Dance, quitte la salle pour ne participer ni à la délibération ni au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 13 voix pour et une abstention d'attribuer les subventions suivantes :

- Association Coco Country Dance	110 €
- Association Mâron en Fête	200 €
- Association sportive de Mâron	500 €
- Coopérative scolaire	600 €
- Société vigneronne de la Saint-Vincent	110 €
- Union musicale d'Ardentes	110 €
- Amicale des donneurs de sang	110 €

Un courrier va être envoyé aux associations pour leur mentionner le montant de la subvention accordée. Il sera rappelé que chaque année, une demande écrite devra être envoyée à la mairie avec les compte de résultat et bilan financier ainsi que le compte rendu de l'assemblée générale. Par ailleurs, la municipalité souhaite pouvoir être représentée à cette dernière.

M. Daniel PILLET excusé, quitte la séance à 11h15.

10 – Décision modificative n°1 – budget principal

De nouvelles dépenses se sont fait jour, en investissement, pour l'achat d'une tondeuse et la création du nouveau site internet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 de l'exercice 2020 du budget principal, comme il suit :

Section dépenses d'investissement :

Chapitre 21 – article 21312 (baies coulissantes) : - 900 €

Chapitre 21 – article 2188 (tondeuse) : + 700 €

Chapitre 20 – article 2051 (site internet) : + 200 €

11 – Logo communal

Le Maire informe le Conseil Municipal que le logo a été déposé à l'INPI au nom de la commune afin de pouvoir bénéficier de plein droit de son utilisation et de sa propriété.



Le logo a été également légèrement modifié, notamment dans la forme de la feuille ainsi que les couleurs du marron, comme il suit :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le nouveau logo de la commune.

12 – Présentation des subventions au profit de la commune

Il est rappelé que la commune peut bénéficier pour certains de ses projets d'investissement d'une subvention. Il en existe principalement 3 :

- Le Fonds de concours, financé par Châteauroux Métropole
- Le Fonds d'Action Rurale, financé par le Conseil Départemental
- La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, financé par la préfecture

13 – Ébauche des projets d'investissement

Plusieurs projets sont en cours de réflexion :

- Sécurité routière et piétonne
- Embellissement des espaces vert
- Climatisation et déplacement du groupe froid du restaurant scolaire

Comme initialement prévu au budget, les baies coulissantes du restaurant scolaire vont être installées le 19 et 20 octobre.

14 – Site internet

Le nouveau site internet de la commune : www.maronenberry.fr est en ligne. Il permet une meilleure visibilité des actions du Conseil Municipal ainsi que de la vie communale. Il sera régulièrement alimenté et évoluera en permanence. Une newsletter sera disponible, début 2021 afin d'être informé des actualités du site.

15 – Communication

- L'enquête publique concernant la demande d'autorisation d'exploiter le parc éolien « Le Grand Chemin » sur la commune de Sassierges Saint Germain a débuté le 14 septembre 2020 à 9h et aura lieu jusqu'au 15 octobre 2020, 17h30 à la mairie de Sassierges Saint Germain. Il est recommandé à chacun de donner un avis, si possible argumenté, en se rendant à la mairie de Sassierges Saint Germain, ou par courrier à la préfecture (Place de la Victoire et des Alliés, 36000 Châteauroux) et/ou à la mairie de Sassierges ou par mail (pref-be-ep-eolien-sassierges@indre.gouv.fr).

- Suite à l'adhésion Voisins Vigilants, 13 panneaux ont été installés dans le centre-bourg et les hameaux. Des réunions d'information vont être organisées.

- La fête du marron initialement prévu le 18 octobre, n'aura pas lieu cette année en raison de l'évolution du COVID et de la difficulté à respecter les consignes de la Préfecture.

16 – Questions diverses ouvertes au Public

Mme Isabelle LUMET souhaiterait que la SETEC nettoie la route de Sassierges qui est dangereuse à cette époque de l'année.

M. Gilbert BLANC, clôture la séance du conseil à 12h30.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le samedi 5 décembre 2020 à 9h30.

Affiché le 08/10/2020



Le Maire